

ANTARIUS PATRIMOINE ÉVOLUTION

DIVERSIFIER & DYNAMISER VOTRE ÉPARGNE



Groupe Crédit du Nord



PLUS LOIN, AVEC VOUS

SOMMAIRE

Antarius Patrimoine Évolution

Les supports financiers

Les arbitrages automatiques

Services et suivi personnalisés

Un cadre fiscal attractif & une transmission privilégiée

Retrouvez-nous

Antarius Patrimoine Évolution

Antarius Patrimoine Évolution est un contrat décliné en **assurance-vie** (Antarius Patrimoine Évolution Vie) et en **contrat de capitalisation** (Antarius Patrimoine Évolution Capitalisation)

- Ce contrat est accessible à partir de 100 000 € aux personnes physiques et aux personnes morales imposées à l'impôt sur le revenu (IR). Le versement initial doit être investi au minimum à 35 % sur les supports en unités de compte⁽¹⁾. La valeur des unités de compte reflète la valeur des actifs sous-jacents et est soumise à des fluctuations à la hausse comme à la baisse pouvant entraîner un risque de perte en capital.
- **Vous souhaitez déléguer la gestion de votre contrat ?**
 - Avec la Gestion Initiale, le groupe Crédit du Nord vous propose de confier la gestion de votre contrat aux experts d'Étoile Gestion. Ainsi, votre épargne bénéficie d'une attention constante et d'une gestion plus réactive.
 - Accessible dès 100 000 € investis en unités de compte, la Gestion sous Mandat vous permet de confier la gestion de votre épargne à un gérant de portefeuille dans votre région et de bénéficier d'une **gestion et d'un suivi personnalisés.**



Avant tout investissement, vous bénéficiez d'un entretien conseil afin de définir votre profil d'investisseur et vous délivrer le conseil adapté à votre situation, vos connaissances financières et vos objectifs.

(1) Antarius ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la note d'information du contrat.

Les supports financiers

Avec Antarius Patrimoine Évolution, vous accédez à une **offre de supports en unités de compte élargie⁽²⁾** vous permettant de diversifier pleinement votre épargne :

Organismes de Placement Collectif (OPC)

Fonds actions (en euro et en devises) et fonds obligataires.

Possibilité d'investir selon vos thématiques de convictions : zones géographiques, multigestion, sectorielle, diversifiée, ISR...

Immobilier

Via les Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI) et/ou les Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI) qui permettent de :

- diversifier et mutualiser les risques locatifs grâce à l'investissement dans de nombreux biens, situés dans des lieux différents et loués à divers locataires ;
- profiter de la diversification géographique des investissements, notamment en Europe ;
- investir sans aucun souci de gestion, grâce au recours à des professionnels qui assurent le choix des biens, la mise en location, la gestion courante, l'entretien...

Sociétés non cotées

Le Private Equity (ou Capital Investissement) consiste à prendre des participations dans le capital de sociétés non cotées, à différents stades de leur développement. Cet investissement peut porter sur les capitaux propres ou la dette des entreprises concernées.

Les supports financiers

- Avec Antarius Patrimoine Évolution, vous diversifiez votre investissement entre différents supports grâce à une allocation adaptée proposée par votre conseiller.

ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Une large sélection de fonds pour une allocation adaptée.

- Diversité de fonds dans les différentes approches par **classe d'actifs** et zone géographique, en multigestion, choix de secteurs ou thématiques d'investissement...

À titre illustratif, **des fonds thématiques** pour participer au développement d'entreprises dont la croissance est tirée par le vieillissement de la population (CPR Silver Age) ou sur les dynamiques de consommation liées au bien-être (Amundi Funds CPR Global Lifestyles).

- Un accès à des **gérants externes** soit en direct, soit à travers **des fonds de multigestion**.
- Des **placements structurés** exposés aux actions européennes bénéficiant d'une protection en capital.

IMMOBILIER

Via les **Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI)** et/ou les **Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI)** qui permettent de :

- accéder à un investissement immobilier d'entreprise diversifié en Europe et en France ;
- diversifier et mutualiser les risques locatifs grâce à l'investissement dans de nombreux biens, grâce au recours à des professionnels.

FONDS DE SOCIÉTÉS NON COTÉES

Le Private Equity permet de contribuer au développement de PME européennes.

Le Private Equity (ou Capital Investissement) consiste à prendre des participations dans le capital de sociétés non cotées, à différents stades de leur développement. Cet investissement peut porter sur les capitaux propres ou la dette des entreprises concernées.

FOCUS Épargne responsable

Les sociétés de gestion que nous sélectionnons développent l'intégration des critères Environnement Sociaux et de Gouvernance

- **Épargnez responsable via des OPC** pour contribuer à répondre aux problématiques liées au climat (CPR Climate Action) et au développement durable (Etoile Développement Durable).
- Découvrez également notre sélection en **Private Equity**.

Les arbitrages automatiques

- Sécurisez vos plus-values en unités de compte vers le fonds Capi Sécurité.
- Dynamisez le rendement annuel de votre fonds Capi Sécurité vers les unités de comptes⁽³⁾ de votre choix et en cohérence avec votre profil investisseur.
- L'investissement progressif et la formule lissage vous permettent d'investir progressivement votre investissement sur les marchés financiers sur une période définie avec votre conseiller. Cette solution est optimale lorsque les marchés financiers sont volatils, vous pouvez ainsi diversifier votre capital, sur différentes phases des marchés à la hausse comme à la baisse.

Ces 4 options sont gratuites ainsi que les arbitrages qui sont générés automatiquement.

- Le service alertes : vous recevez une alerte par SMS et/ou email dès lors que le seuil des gains ou pertes que vous avez défini est atteint. Le coût de cette option est de 15 €/an.

(3) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Services et suivi personnalisés

Pensez aux versements programmés

Vous pouvez mettre en place, modifier ou suspendre votre programme de versements programmés (mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels) à tout moment pour vous constituer un capital et réaliser vos projets.

Connaissez-vous l'avance patrimoniale ?

C'est une solution sur mesure qui vous permet de disposer de vos avoirs⁽⁴⁾ sans effectuer de rachats sur votre contrat d'assurance-vie.

Un large choix de rentes

À la liquidation de votre contrat, vous pouvez récupérer votre épargne sous forme d'un capital et/ou d'une rente viagère à choisir parmi les options suivantes : rente de référence, rente avec annuités garanties, rente à revalorisation anticipée, rente progressive, rente confort, rente avec garantie dépendance, rente réversible.

Votre conseiller vous accompagne :

- pour vous aider à **organiser votre épargne financière** en fonction de vos projets et vous apporter les éclairages utiles pour vous initier aux marchés financiers ;
- pour **sélectionner les supports adaptés** à votre profil en fonction de vos objectifs, de votre stratégie d'investissement, de votre sensibilité au risque et de votre horizon de placement ;
- pour faire un point régulier sur votre épargne et ainsi **vérifier que celle-ci correspond toujours à vos attentes et au contexte économique.**

(4) Sous certaines conditions : consultez votre conseiller en gestion de Patrimoine pour connaître les conditions d'octroi

Un cadre fiscal attractif & une transmission privilégiée

En cas de rachat, après 8 ans, les produits (intérêts et plus-values) bénéficient d'un abattement et d'une fiscalité avantageuse.

En cas de décès, votre capital est transmis au(x) bénéficiaire(s) en exonération de droits de succession dans la plupart des cas⁽⁵⁾.

Fiscalité en vigueur au 01/01/2020 et susceptible d'évolution.

Le contrat de capitalisation : une enveloppe fiscale qui constitue une alternative ou un complément à votre contrat d'assurance-vie. Le contrat de capitalisation peut être transmis par donation ou succession.

(5) Pour les personnes assujetties aux droits de succession. Dans les conditions et limites prévues par la loi.

Retrouvez-nous

Sur internet

www.credit-du-nord.fr
www.banque-courtois.fr
www.banque-kolb.fr
www.banque-laydernier.fr
www.banque-nuger.fr
www.banque-rhone-alpes.fr
www.tarneaud.fr
www.sdbm.mc
www.smc.fr

Sur smartphone et tablette

Applications à télécharger gratuitement sur l'App Store⁽¹⁾ et Google Play⁽²⁾



(1) App Store est un service d'Apple Inc.

(2) Google Play est un service Google Inc.

**Votre conseiller
est à votre disposition.**

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des Fonds Communs de Placement d'Entreprise présentés dans ce document ("les FCPE") et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis.

Crédit du Nord décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite de ces informations et des conséquences qui pourraient en découler notamment au niveau des décisions qui pourraient être prises ou des actions qui pourraient être entreprises à partir de ces informations. Investir implique des risques : les performances passées des FCPE ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts des FCPE sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des FCPE peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les FCPE, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque fonds. Les Documents d'Information Clés pour l'Investisseur des FCPE, visées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion ou téléchargeable depuis le site dédié à l'épargne salariale.

Crédit du Nord - Société Anonyme au capital de EUR 890 263 248 - SIREN 456 504 851 - RCS Lille - N° TVA FR83 456 504 851 - Siège Social : 28 place Rihour - 59 800 Lille - Siège Central : 59 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 023 739. **Banque Courtois** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 18 399 504 - SIREN 302 182 258 - RCS Toulouse - N° TVA FR15 302 182 258 - Siège Social : 33 rue de Rémusat - BP 40107 - 31001 Toulouse Cedex 6 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 867. **Banque Kolb** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 14 099 103 - SIREN 825 550 098 - RCS Epinal - N° TVA FR37 825 550 098 - Siège Social : 1 et 3 place du Général de Gaulle - BP 1 - 88501 Mirecourt Cedex - Direction Centrale : 2 place de la République - BP 50528 - 54008 Nancy Cedex - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 859. **Banque Laydernier** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 24 788 832 - SIREN 325 520 385 - RCS Annecy - N° TVA FR87 325 520 385 - Siège Social : 10 avenue du Rhône - 74997 Annecy Cedex 09 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 972. **Banque Nuger** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 11 444 581 - SIREN 855 201 463 - RCS Clermont-Ferrand - N° TVA FR88 855 201 463 - Siège Social : 5 place Michel de l'Hospital - 63000 Clermont-Ferrand - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 937. **Banque Rhône-Alpes** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 12 562 800 - SIREN 057 502 270 - RCS Grenoble - N° TVA FR82 057 502 270 - Siège Social : 20 et 22 boulevard Edouard Rey - BP 77 - 38041 Grenoble Cedex 9 - Siège Central : 235 Cours Lafayette - 69451 Lyon Cedex 06 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 988. **Banque Tarneaud** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 26 702 768 - SIREN 754 500 551 - RCS Limoges - N° TVA FR69 754 500 551 - Siège Social : 2 et 6 rue Turgot - 87011 Limoges Cedex - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 953. **Société de Banque Monaco** - Société Anonyme monégasque au capital de EUR 82 000 000 - Siège Social : 27 avenue de la Costa - Le Park Palace - 98000 Monaco - N° RCI Monaco 19 508 179 - N° TVA intracommunautaire FR80 000 143 809. **Société Marseillaise de Crédit** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 24 471 936 - SIREN 054 806 542 - RCS Marseille - N° TVA FR 79 054 806 542 - Siège Social : 75 rue Paradis - 13006 Marseille - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 019 357.

Crédits photos : Getty Images - Août 2020 - MO - Conception : www.ideephare.com

Groupe Crédit du Nord  PLUS LOIN, AVEC VOUS

**Banque
Courtois**

**Banque
Kolb**

**Banque
Laydernier**

**Banque
Nuger**

**Banque
Rhône-Alpes**

**Banque
Tarneaud**

**Société
de Banque Monaco**

**Société
Marseillaise de Crédit**

**Crédit
du Nord**